



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liberaux

Question écrite n° 49127

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur l'obligation pour les titulaires du diplome d'infirmier de travailler trois ans dans un hopital avant de pouvoir pretendre s'installer en liberal. Outre que les etudes suivies sont accompagnees d'une pratique tres serieuse et qu'il est difficile pour un jeune qui vient d'obtenir son diplome de trouver une place stable en hopital, la demande en liberal est forte et non satisfaite. Ne serait-il pas souhaitable, pour mieux repondre aux besoins du moment, de reduire le temps du passage en milieu hospitalier pour ceux qui veulent s'installer dans le prive ? Dans ce cas, un an de pratique hospitaliere consecutive a l'obtention du diplome pourrait peut-etre suffire.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49127

Rubrique : Infirmiers et infirmieres

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1161